

ATTESTATION DE VACCINATION



Uniquement pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018

Conformément au décret 2018-42 du 25/01/2018, qui précise les modalités de mise en œuvre des conditions de réalisation des nouvelles obligations vaccinales, les assistants maternels sont juridiquement responsables de la vérification du respect des obligations vaccinales des enfants accueillis.

Les assistants maternels n'ayant pas les compétences pour interpréter les carnets de santé, cette attestation leur permettra de s'assurer que l'enfant est à jour de ses vaccinations et de pouvoir l'accueillir.

Je, soussigné(e), Docteur

Certifie que l'enfant : **né le**

- est à jour de ses vaccinations
- est en cours de mise à jour de ses vaccinations
- n'est pas à jour de ses vaccinations

(cocher la case correspondante)

La prochaine injection aura lieu le :

Date :

Signature :